

# Réglement « imminent Sàrl »

**Préambule :** imminent Sàrl (ci-après : imminent), société établie à Fribourg, a pour but de venir renforcer et « augmenter » stratégiquement, créativement et opérationnellement les départements de communication et les dirigeants au sein d'entreprises audacieuses, dynamiques et novatrices, à travers un modèle de collaboration robuste, transparent et pérenne.

## Article 1 · Définitions

On entend par :

- Brigade · équipe d'experts constituée pour une Mission spécifique ;
- Chef de projet · expert, désigné par imminent, qui est responsable d'assurer la coordination au sein d'une Brigade et la communication avec les clients pour une mission spécifique ;
- Collectif · ensemble des prestataires d'imminent (Experts, Partenaires, Chefs de projets) basé en Suisse, incluant imminent ;
- Expert · personne spécialisée dans un certain domaine et qui partage son expertise au sein d'une Brigade ou pour une Mission particulière ;
- Mission · projet spécifique pour lequel une Brigade est formée ;
- Pôle de compétences · unité spécialisée dans un domaine spécifique ;
- Chef de projet · Expert désigné par imminent au sein d'une Brigade. Il agit comme interlocuteur unique (guichet unique) pour le client, assurant la coordination créative, le suivi des délais et la gestion administrative ;
- Partenaire · Prestataire externe de confiance (imprimeur, loueur de matériel événementiel, logisticien) activé en soutien opérationnel.

## Article 2 · Structure du Collectif

Le Collectif est structuré en sept (7) Pôles de compétences complémentaires afin d'offrir une couverture à 360° :

- Pôle Stratégie
- Pôle Création
- Pôle Multimédia
- Pôle Data
- Pôle Digital
- Pôle Événementiel

- Pôle Relations publics

Le Collectif s'appuie également sur son écosystème de Partenaires externes pour la logistique opérationnelle lourde. Chaque Brigade est coordonnée par son Chef de projet unique, garantissant une réactivité maximale en mode remote agile (et rencontres physiques à la demande).

### **Article 3 · Répartition des Pôles et Complémentarité**

Les Experts sont rattachés aux pôles selon leur spécialisation principale, sans chevauchement concurrentiel afin de bannir toute guerre d'egos et garantir une synergie parfaite :

- **Pôle Stratégie** : Audit de l'existant, diagnostic de marque, conseil de direction, détection des points de friction, plans médias.
- **Pôle Création** : Direction artistique, direction créative, graphisme (branding, éditorial, etc.), infographisme, illustration, typographie, copywriting, conception-rédaction.
- **Pôle Multimédia** : Production et réalisation vidéo, motion design, design sonore, animation 3D, prise de vue drone, post-production, photographie, intégration interactive.
- **Pôle Data** : Data analyse, data science, business intelligence, visualisation de données, gestion et optimisation de bases de données, analyse de performance.
- **Pôle Digital** : Développement web (front/back), UX/UI design, SEO/SEM, analyse web, e-commerce, intégration et accessibilité numérique, gestion technique.
- **Pôle Événementiel** : Scénographie, programmation, coordination logistique, gestion des flux, en lien direct avec les Partenaires logisticiens et loueurs.
- **Pôle Relations publics** : Relations presse, gestion de crise, marketing d'influence, e-réputation, communication institutionnelle.

### **Article 4 · Continuité, Fiabilité et Engagement**

Le Collectif s'engage à maintenir un niveau de qualité absolue. Afin de garantir au client le respect strict des délais et une fiabilité totale, chaque Expert intégrant une Brigade s'interdit de refuser ou d'abandonner une Mission acceptée (sauf cas de force majeure ou conflit d'ordre éthique/moral majeur). Le fonctionnement en distanciel agile assure la réactivité continue de la Brigade sous la supervision du Chef de projet.

## Article 5 • Modèle Économique, Devis et Transparence

imminent refuse les packages forfaitaires mensuels ou annuels opaques.

- **Tarif horaire effectif** : Le client est facturé uniquement pour les heures de travail réellement effectuées par les Experts, sans aucun coût caché.
- **Respect strict du devis** : Les Experts soumettent leurs offres d'heures à imminent qui consolide le tout en une offre unique finale. Chaque Expert s'engage à respecter scrupuleusement le volume d'heures validé dans le devis (sauf demande de travaux additionnels du client).
- **Gestion de projet tout compris** : Le temps alloué à la gestion de projet englobe l'intégralité du suivi (montage de la brigade, conseil continu, gestion administrative, centralisation des factures, demandes d'offres externes).
- **Sécurité financière** : imminent centralise, contrôle et émet une facture unique pour le client, assurant la fluidité et la régularité des paiements envers les Experts.

## Article 6 • Impact Solidaire

Porté par des valeurs d'engagement concret et de responsabilité sociétale, le Collectif reverse systématiquement une part de son activité à l'économie sociale. Pour chaque heure de travail effectivement facturée au client et réalisée par les Experts, une somme de CHF 5.- (cinq francs) est directement reversée à l'association partenaire d'imminent.

## Article 7 • Bienveillance, Réciprocité et Collaboration

La philosophie du Collectif repose sur l'humain et l'impact positif. Les Experts travaillent « avec » et non « pour » le client, dans un esprit de co-construction et d'entraide. imminent veille à l'épanouissement de ses équipes à travers des relations simples, transparentes et constructives. Les choix de collaboration au sein du Collectif excluent toute discrimination liée au genre, à l'origine, à la religion, à l'orientation sexuelle ou à la situation familiale.

## Article 8 • Évolution du Règlement

Le présent Règlement est accessible en continu sur la plateforme d'échange du Collectif. imminent se réserve le droit de le modifier à tout moment pour l'adapter aux évolutions du marché. Il appartient aux membres du Collectif de s'y référer régulièrement pour se maintenir à jour.

Fait à Fribourg, le 22 juin 2026.